

10h30 - 12h15 : Salle des Actes (Campus Tertre, Bâtiment Erdre)

ORDRE DU JOUR

1. Budget; commission FIGURE
2. Nouvelle ED EDGE : nouvelles pratiques
3. Refondation des axes de recherche
4. Question diverses
 - a. point documents de travail
 - b. question intégrité
 - c. point communication
 - d. autres

Information : La direction a rencontré le nouveau VP recherche (Olivier GRASSET) et le directeur de la DRPI (Sébastien YOUINO) pour un échange concernant le laboratoire, sa dynamique et ses perspectives.

1. Budget; commission FIGURE

Le budget récurrent du laboratoire devrait augmenter d'ici à 2021 suite à la commission FIGURE mise en place par la présidence.

Présentation du budget de 2017 : explication du déficit.

Proposition dans l'assemblée : demander aux autres composantes de participer financièrement à la recherche.

Rappel de l'importance de répondre aux appels d'offres (AO) de la DRPI et de l'ED pour cofinancer les missions.

Si un membre du laboratoire n'a pas répondu aux derniers AO diffusés en novembre/décembre (destinés à cofinancer les missions des enseignants-chercheurs et des doctorants entre janvier et avril 2018), alors la direction n'acceptera pas de nouvelle demande de financement.

2. Nouvelle ED EDGE : nouvelles pratiques

Présentation :

- Thierry PENARD (CREM, Rennes) est directeur de l'ED EDGE
- François Charles WOLFF est directeur adjoint (LEMNA, Nantes)
- Garance PERAIS est la gestionnaire de l'ED (contact : ed-edge.nantes@u-bretagne.fr).
(+ d'informations : [site web de l'ED EDGE](#))

Choix de la part de F-C WOLFF : communiquer directement par mail régulièrement pour donner la nouvelle politique.

L'idée générale est d'améliorer la qualité des doctorants.

- 1- Règle des 5 doctorants : chaque encadrant ne peut pas encadrer plus de 5 doctorants en même temps.

Il est possible de demander à déroger à cette règle : il faut que la demande soit justifiée et argumentée, le laboratoire peut appuyer cette demande selon la situation.

- 2- Les doctorants non-financés ne sont plus acceptés.

Questions dans l'assemblée : si le doctorant est professionnel et justifie d'un salaire, peut-il postuler ? Ex PRAG

Dans le cadre international, pour les enseignants qui souhaitent être formés, comment justifier ce financement ?

Prendre compte de la maturité des doctorants professionnels (quand cette expérience professionnelle rentre dans le domaine de la thèse uniquement ? Laisser la chance à un doctorant qui travaille pour subvenir à ses besoins ?)

Financement ≠ conditions de ressources ?

- ➔ Une discussion sera ouverte au prochain conseil de laboratoire, notamment avec Florent SARI, représentant du LEMNA à l'ED.

Le laboratoire encourage les thèses CIFRE. Si un enseignant-chercheur du laboratoire souhaite engager un étudiant dans une CIFRE il faut prévenir le plus tôt possible le laboratoire. Ensuite, le dossier sera suivi en relation avec Natacha BONNET-GUILBAUD (ingénieur filière à DRPI-SPI de l'Université de Nantes).

Le laboratoire va essayer d'avoir plus d'informations sur le nombre de doctorants qui vont à la qualification et le nombre de doctorants qui l'obtiennent.

3. Refondation des axes de recherche

Objectif : Etre mieux organisé + être plus visible

La direction propose des critères pour définir des nouveaux axes de recherche.

- ➔ Cohérence thématique : lisibilité en interne et externe
- Contribuer à renforcer la position du LEMNA sur ces thématiques d'excellence
 - Intégration effective de l'ensemble des composantes parties prenantes du LEMNA

- Cohérence avec les axes de formation
- Anticiper les vagues de départs et d'arrivées
- ➔ Intégrer les projets prioritaires donnés par l'UN
- ➔ Une ouverture transdisciplinaire (collaboration éco-gestion)
- ➔ Une taille critique minimale adossée à un potentiel d'encadrement doctoral significatif
- ➔ Une production significative tant en volume qu'en niveau

A partir de ces critères, la direction a vu quatre axes se dégager :

- ➔ Travail : management /économie du travail
- ➔ Economie maritime / environnement / énergie
- ➔ Banque / finance / comptabilité-contrôle
- ➔ Numérique/ information/ logistique

Cette répartition est à discuter, à affiner selon les retours des membres du LEMNA. La direction incite les membres du LEMNA à s'exprimer sur cette proposition de critères et d'axes (retour par mail au directeur et directeurs adjoints).

Dans chaque axe la direction souhaite responsabiliser l'axe en termes de communication, avoir des membres impliqués dans la dynamique de l'axe. De même il est souhaitable qu'un lien plus direct soit établi entre la direction et les responsables d'axe.

Le titre des axes sera très important, il faudra réfléchir auprès de qui on souhaite communiquer? Cela aura beaucoup d'importance pour les relations avec nos partenaires

Proposition dans l'assemblée : Dans l'optique de la Nouvelle Université de Nantes, il peut être intéressant d'avoir un axe commun avec les laboratoires de Droit, avoir des interactions avec les autres laboratoires.

Rôle du futur pôle Société de la Nouvelle Université de Nantes : pour le LEMNA il est important de bien intégrer la recherche dans le fonctionnement du futur pôle.

Dégager du temps « recherche » pour les enseignants-chercheurs.

Créer un environnement favorable à la recherche.

Demander des supports à la recherche.

4. Question diverses

a. point documents de travail

S'adresser à [Benoit SEVI](#) pour enregistrer vos documents de travail en ligne sur HAL : visibilité du laboratoire.

b. question intégrité

Bernard REMAUD (ancien directeur de Polytech) nommé médiateur intégrité pour l'Université de Nantes.

La direction rappelle aux encadrants de doctorants de sensibiliser leurs étudiants aux risques de plagia, auto-plagiat ...

Un point information sera fait en 2018 sur l'intranet du laboratoire à ce sujet.

c. point communication

La nouvelle lettre du LEMNA est sortie.

La newsletter mensuelle continuera en 2018.

d. autres

Gaëlle RODRIGUEZ (coordinatrice administrative du laboratoire) partira en congé maternité du 2 février jusqu'à fin mai 2018. La direction est en discussion pour un éventuel remplacement durant cette période d'absence.